



Télétravail : vers un assujettissement des enseignants ?

Parmi les particularités du régime spécial des enseignants, il y a notamment le fait de ne pas être astreint à travailler en un lieu spécifique, en dehors des heures de cours et des réunions officielles.

Cette absence de contrôle continue d'apparaître aux yeux de l'administration comme une « anomalie » à laquelle il faudrait remédier par tous les moyens... La parution en février dernier d'un décret sur le télétravail dans la fonction publique est peut-être le cheval de Troie tant espéré pour contraindre les enseignants à une nouvelle forme de surveillance de leur travail en dehors des établissements.

Le SAGES-FAEN a procédé à une analyse juridique du décret qui, à défaut de mention contraire, s'applique bien à la totalité des fonctionnaires : et si ces nouvelles règles d'encadrement et de décompte du travail à domicile venaient demain s'appliquer à notre métier ? Non seulement rien ne l'empêche, mais le texte sur le télétravail semble avoir été curieusement pensé dans ce sens... quotité des fonctions et **dispositif de comptabilisation du temps de travail**, appréciation de la hiérarchie, modalités d'accès au lieu d'exercice... **Big Brother est en approche !** Vous pourrez retrouver l'analyse complète dans une prochaine publication du SAGES-FAEN ou directement sur le site de notre fédération : www.faen.org



Déclaration des fédérations de l'Éducation nationale

Après le succès des mobilisations du 9 mars, le gouvernement a été contraint de faire des premières concessions sur la loi El-Khomri **par exemple sur le temps de travail des apprentis tout en leur enlevant par ailleurs certaines mesures protectrices sur leurs conditions de travail.**

Il maintient néanmoins l'axe général de son projet : l'inversion de la hiérarchie des normes pour remettre en cause toutes les garanties collectives. Le gouvernement maintient aussi sa volonté de tout définir au niveau de l'entreprise là où le rapport de forces est le plus défavorable aux salariés.

Toutes les réformes du gouvernement sont marquées de cette orientation : remettre en cause le cadre national et les garanties collectives ; elles sont aussi marquées par un refus de discuter sur les revendications exprimées par les salariés et leurs organisations syndicales. La montée en puissance de la mobilisation de la jeunesse qui s'est exprimée ce 17 mars est un refus évident de ces régressions que le gouvernement continue à promouvoir dans l'Éducation nationale comme dans le droit du travail.

La réforme du collège et celle des rythmes scolaires, les lois d'autonomie de gestion des Universités (LRU) ou la création des COMUE aboutissent en effet aussi à remplacer les normes et réglementations nationales par des règles locales au niveau des

collectivités, des établissements et des services. **Les fédérations de l'Éducation nationale**, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche **confirment en conséquence leur soutien à l'intersyndicale du second degré** qui continue d'exiger l'abrogation de la réforme du collège, et elles condamnent **le mépris dont la ministre fait preuve pour l'intersyndicale par son refus obstiné d'entendre les représentants syndicaux.**

Les fédérations refusent le détricotage des droits collectifs garantis par les statuts nationaux au prétexte de les faire rentrer dans un « compte personnel d'activités » (CPA).

Les fédérations de l'Éducation nationale considèrent que le retrait de la loi-travail serait un point d'appui pour la satisfaction de toutes les revendications, notamment en matière de salaires, les annonces de **l'augmentation de 1,2 % du point d'indice ne correspondant en rien aux revendications** des personnels.

Les fédérations appellent les personnels à se réunir en assemblées générales dans les établissements et services pour préparer **la grève interprofessionnelle du 31 mars** à l'appel de FERC-CGT, FAEN, FGAF, SUD Education, FNEC FP-FO. Elles soutiennent les initiatives prises d'ici au 31 mars pour amplifier la mobilisation en particulier celles prises par les organisations syndicales étudiantes et lycéennes qui défendent l'avenir de la jeunesse.



Le non-remplacement des enseignants s'aggrave-t-il ?

Le 10 mars dernier, un sénateur a attiré l'attention de la ministre de l'Education nationale sur le problème du non-remplacement des professeurs absents, rappelant que la FCPE, après avoir enquêté entre septembre 2015 et février 2016, a dénombré plus de 6 000 jours d'enseignement perdus en moins de cinq mois.

Plusieurs mobilisations d'enseignants et de parents d'élèves sont en outre prévues ce mois-ci, notamment en région parisienne, pour dénoncer cette situation.

Si la réalité est incontestable, elle doit néanmoins être nuancée : certes le non-remplacement cause des dommages graves à la continuité de l'enseignement, mais il s'est néanmoins légèrement amélioré par rapport à la précédente mandature (notamment pour la couverture des absences de courte durée, très souvent inférieure à 20 % avant 2012), essentiellement grâce à la fin de la pression du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Par ailleurs, cette réalité est souvent l'occasion pour ses émules de citer le rapport de la Cour des comptes « *Gérer les enseignants autrement* » de mai 2013 (ce que n'a pas manqué de faire le sénateur en question).

Ce rapport préconisait, comme solution au problème : l'annualisation du temps de travail des enseignants et la remise en cause de la « monovalence » des enseignants (sic).

La FAEN rappelle que l'Education nationale dispose **d'un outil en théorie efficace** déjà prévu pour lutter contre le non-remplacement, il s'agit **des personnels titulaires remplaçants, tels que les T.Z.R dans le second degré**. Mais ces personnels étant, à chaque rentrée, de plus en plus systématiquement employés sur des Blocs de Moyens Provisoires à l'année, **le système devient inopérant** lorsque, en cours d'année, des absences de courte durée se présentent et qu'il n'y a **plus de remplaçants disponibles...**

En vérité, si le recrutement des enseignants titulaires était à la hauteur des besoins, et les T.Z.R exclusivement utilisés à leur fonction première (et non comme variable d'ajustement budgétaire), la situation serait loin d'être aussi catastrophique.

Enfin, la FAEN dénonce l'instrumentalisation faite de cette triste réalité pour justifier **des attaques statutaires contre les enseignants**, notamment contre leur organisation disciplinaire ou celle de leur temps de travail.

Le « T.B.I », un outil remis en question

La France, on le sait, n'a jamais accueilli le **Tableau Blanc Interactif avec grand enthousiasme**. Il a fallu bien des campagnes de promotion publiques pour faire décoller les installations de cet outil venu du Canada dans nos classes. C'est par le premier degré qu'il a d'abord fait son chemin, grâce à l'opération TBI-primTICE lancée en avril 2004. On passe d'une dizaine de TBI avant l'opération à environ 2 500 à la fin 2007, et 14 000 en 2008. Le rapport Fourgous « *Réussir l'école numérique* », remis à Luc Chatel le 15 février 2010, fait ensuite de l'équipement des établissements en TBI une mesure phare : « *généraliser à 100 % des établissements scolaires les tableaux numériques interactifs associés à un ordinateur et à un logiciel de création de séquences pédagogiques multimédia.* »

Conseils Généraux et Régionaux ont mis en œuvre des plans d'équipement et d'informatisation des collèges et lycées. Des dizaines de millions d'euros ont été dépensés.

La France reste cependant loin des plans de déploiement du Royaume-Uni (98 % des classes équipées, dont 100 % en primaire), du Mexique ou de l'Espagne.

Mais voici qu'aujourd'hui **un rapport vient considérablement relativiser l'efficacité de l'outil miracle...** Sous-utilisé par des enseignants non formés ou mal formés, surcroît de travail généré par la préparation des contenus multimédia exploitables, non-comptabilité du matériel avec certaines interfaces, soucis techniques qui obligent les enseignants à prévoir des supports traditionnels de secours, la liste est bien longue ! De plus en plus, l'appareil vient à remplir le rôle qu'un simple vidéoprojecteur aurait pu tenir, en étant huit à dix fois moins cher en moyenne. **Un indicateur qui devrait ramener à la raison les adeptes du tout numérique**, en passe de reproduire le même genre d'erreur dans nos écoles, demain, avec la tablette numérique...